



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2025 • Fünfte Sitzung • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019
Conseil national • Session d'automne 2025 • Cinquième séance • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019



25.9019

Ausserordentliche Session.

Gaza

Session extraordinaire.

Gaza

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 08.09.25

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 11.09.25

Präsidentin (Riniker Maja, Präsidentin): Ich eröffne die ausserordentliche Session zum Thema "Gaza". Zum Auftakt sind unsere Gedanken bei allen Menschen, die von den tragischen Ereignissen betroffen sind. Wir trauern mit jenen, die Angehörige verloren haben. Wir denken an diejenigen, die in Ungewissheit über das Schicksal ihrer Liebsten leben, und an alle, die in Angst, Not und Unsicherheit ausharren müssen.

Das Leid der Bevölkerung auf beiden Seiten des Konflikts ist unermesslich. Es führt uns vor Augen, wie verletzlich das menschliche Leben ist und wie dringend die Wahrung von Menschlichkeit und Mitgefühl ist. Angesichts der verheerenden Lage ist es unsere Pflicht, den unveräußerlichen Wert jedes einzelnen Lebens in Erinnerung zu rufen. Wir bekennen uns zu den universellen Grundsätzen von Frieden, Menschenwürde und Humanität. Auch die Bemühungen des Bundesrates orientieren sich an diesen Grundsätzen. Mögen wir, möge die Menschheit nicht vergessen, dass jedes Leben unabhängig von Herkunft oder Zugehörigkeit von unschätzbarem Wert ist.

In diesem Sinne lade ich Sie ein, die bevorstehende Debatte mit Anstand und Respekt zu führen.

Molina Fabian (S, ZH): Während ich hier spreche, rücken israelische Truppen im Gazastreifen in ein Gebiet vor, das nach fast zwei Jahren Bombardement zu über 70 Prozent zerstört ist. Nur 1,5 Prozent der landwirtschaftlichen Fläche sind noch bebaubar. 90 Prozent der 2,1 Millionen Menschen, die im Gazastreifen leben, wurden nach Angaben der Vereinten Nationen bereits mehrfach vertrieben. Seit dem Beginn der israelischen Angriffe sind nach offiziellen Angaben über 64 000 Menschen gestorben, ein Drittel davon Kinder. Über 20 000 tote Kinder in zwei Jahren – das entspricht einer getöteten Schulklasse pro Tag. Und damit nicht genug: Die illegale Blockade in Gaza hat im völlig zerstörten Küstenstreifen eine Hungersnot verursacht, und dies, obwohl humanitäre Organisationen über 3500 Tonnen Hilfslieferungen an der Grenze bereitgestellt haben, die nur darauf warten, hineingelassen zu werden.

Der Einsatz von Hunger als Waffe ist gemäss zwingendem Völkerrecht verboten, ebenso die wahllose Bombardierung von zivilen Zielen und die Vertreibung von ganzen Bevölkerungen. Israel begeht im Gazastreifen fortwährend und systematisch Verbrechen. Zahlreiche Expertinnen und Experten sprechen gar von einem Genozid, zu dessen Verhinderung der Internationale Gerichtshof vorsorgliche Massnahmen angeordnet hat. Die Schweiz hat den grausamen Überfall der Hamas auf Israel am 7. Oktober 2023 rasch und entschieden verurteilt und die Hamas verboten. Das war richtig. Die Freilassung aller verbleibenden Geiseln muss eine Priorität unseres Landes bleiben. Kriegsverbrechen müssen ermittelt und verurteilt werden, egal, von wem sie begangen werden, und sie müssen gestoppt und verhindert werden.

Die Einhaltung des humanitären Völkerrechts ist eine gemeinsame Aufgabe der Staatengemeinschaft, von uns allen. Alle Staaten haben die Pflicht, alles in ihrer Macht Stehende zu tun, um Verletzungen des Kriegsvölkerrechts zu stoppen, sonst machen sie sich mitschuldig. Es reicht deshalb nicht, dass der Bundesrat seine Besorgnis ausdrückt oder Zurückhaltung anmahnt. Die Schweiz muss handeln. Sie muss den Druck auf die rechtsextreme israelische Regierung erhöhen, die diesen illegalen Krieg aus Furcht vor dem Machtverlust weitertriebt – trotz massiver Proteste der eigenen Bevölkerung. Diesen Druck zu erhöhen, nicht mehr und nicht weniger, ist das Ziel der vorliegenden Motion.

Zehntausende Menschen, die überwiegende Mehrheit davon Zivilpersonen, haben in Palästina, in Israel, im Libanon und im Iran bis heute ihr Leben verloren. Das Gedenken an sie ist nicht nur Ausdruck des Respekts, sondern mahnt uns alle auch, dass Menschlichkeit und das humanitäre Völkerrecht immer wieder aufs Neue verteidigt werden müssen. Da die Mehrheit der Ratsleitung leider eine Schweigeminute abgelehnt hat, werde



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2025 • Fünfte Sitzung • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019
Conseil national • Session d'automne 2025 • Cinquième séance • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019



ich den nächsten Moment meiner Redezeit für eine Pause des stillen Gedenkens verwenden, bevor ich mit meinem Votum weiterfahre. Ich bitte alle Kolleginnen und Kollegen, die der verstorbenen Menschen ebenfalls gedenken möchten, es mir gleichzutun.

Präsidentin (Riniker Maja, Präsidentin): Sehr geehrter Herr Molina, zu Beginn der ausserordentlichen Session habe ich im Einvernehmen mit dem Büro unseres Rates unsere Betroffenheit zum Ausdruck gebracht. Gleichzeitig habe ich sämtliche Ratsmitglieder dazu aufgerufen, die Debatte mit Anstand und Respekt zu führen. Ich habe Ihnen das Wort erteilt, damit Sie Ihre Argumente zur vorliegenden Motion darlegen können. Aber weder habe ich Ihnen das Recht eingeräumt, die Leitung der Debatte an sich zu ziehen, Herr Molina, noch habe ich Ihnen das Recht eingeräumt, das Verhalten von Ratsmitgliedern oder des Bundesrates zu bestimmen. Es ist nicht Ihre Aufgabe, über die Führung der Debatte zu entscheiden. (*Beifall*) Ich bitte auch Beifallsbekundungen zu unterlassen.

Herr Molina, gestützt auf Artikel 41 Absatz 1 des Geschäftsreglements des Nationalrates bitte ich Sie, Ihre Wortmeldung jetzt fortzuführen.

Molina Fabian (S, ZH): In Ergänzung zu Ihren sehr bewegenden Worten halte ich es für angemessen und das Recht des Rates, aus Pietät das Mitleid und das Mitgefühl gegenüber den Betroffenen auszudrücken. Und ich glaube, es ist auch Teil des Rederechts, ein Schweigen auszuhalten. Und wenn die Mitglieder dieses Rates still sind, dann ist es, glaube ich, auch in Ihrem Sinne, Frau Präsidentin.

Cependant, je remercie toutes celles et tous ceux qui ont exprimé leur compassion envers toutes les victimes. L'empathie et la nuance sont les premières victimes d'une guerre. Nous, qui avons le privilège de débattre dans cette salle sécurisée, nous devons d'autant plus protéger et incarner ces valeurs.

Eines Tages werden wir uns vor zukünftigen Generationen rechtfertigen und die Frage beantworten müssen, was wir getan haben, um das Töten im Gazastreifen zu verhindern. Heute ist der Moment, zu entscheiden, ob wir handeln oder ob wir uns mitschuldig machen. Das sind wir den Opfern schuldig.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung der vorliegenden Motion.

Präsidentin (Riniker Maja, Präsidentin): Herr Molina, es gibt Zwischenfragen. Möchten Sie sie beantworten?

Molina Fabian (S, ZH): Ja, gerne, Frau Präsidentin.

Portmann Hans-Peter (RL, ZH): Herr Kollege, die FDP-Liberale Fraktion wird Ziffer 1 der Motion unterstützen. In

AB 2025 N 1462 / BO 2025 N 1462

diesem Kontext habe ich aber eine Frage, weil wir den Bundesrat nicht der Untätigkeit bezichtigen wollen. Können Sie als Mitglied der Aussenpolitischen Kommission bestätigen, dass der Bundesrat uns mehrmals aufgezeigt hat, wo er immer wieder interveniert hat – bei der israelischen Regierung, in der UNO in New York, bei anderen Stellen –, und dass er dort eingefordert hat, dass das Völkerrecht einzuhalten sei? Können Sie das bestätigen?

Molina Fabian (S, ZH): Sehr geehrter Herr Portmann, der Bundesrat hat immer und immer wieder seine Befürchtungen ausgedrückt, und er hat alle Parteien aufgerufen, das humanitäre Völkerrecht einzuhalten. Das ist richtig. Aber der Bundesrat hat es unterlassen, die israelische Regierung, die die Urheberin dieser Hungerblockade und dieser Bombardements ist, klar zu verurteilen und zu benennen. Und was der Bundesrat bis heute auch nicht getan hat, ist, Massnahmen zu ergreifen, wie es die Artikel 1 der vier Genfer Konventionen vorschreiben, um Israel zu einer Verhaltensänderung zu bewegen. Und ich glaube, als Depositario der Genfer Konventionen könnte, müsste und sollte die Schweiz mehr tun. Ich hätte es begrüßt, wenn Sie diese Frage hier, direkt in diesem Saal, Herrn Bundesrat Cassis hätten stellen können. Aber leider muss ich feststellen, dass er einmal mehr nicht hier ist.

Vontobel Erich (V, ZH): Sehr geehrter Kollege Molina, Ihre Motion verlangt Sanktionen, Boykotte und ein Aussetzen der Zusammenarbeit – dies richtet sich aber ausschliesslich gegen Israel. Warum enthält Ihre Motion keine einzige konkrete Massnahme gegen die Hamas, die diesen Krieg mit einem Massaker begonnen hat und bis heute unschuldige Geiseln festhält? Ist das nicht eine höchst einseitige Anwendung des Völkerrechts?

Molina Fabian (S, ZH): Vielen Dank, Herr Vontobel, für Ihre Frage. Ich lade Sie herzlich ein, Ziffer 1 der Motion zu lesen. Diese verlangt, dass sich der Bundesrat weiterhin und intensiv dafür einsetzt, dass die Geiseln





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2025 • Fünfte Sitzung • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019
Conseil national • Session d'automne 2025 • Cinquième séance • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019



freikommen.

Ich habe in meinem Votum ebenfalls darauf hingewiesen, dass dieses Parlament nach dem Massaker vom 7. Oktober 2023 die Hamas als terroristische Organisation verboten hat, dass das richtig war und dass die Schweiz selbstverständlich sämtliche Verletzungen des humanitären Völkerrechts verurteilen und bekämpfen muss.

Aber bis heute – bis heute! – hat die Schweiz nichts unternommen, um die israelische Regierung konkret in ihrem messianischen Eifer zu stoppen, wenn diese den Gazastreifen dem Erdboden gleichmacht und Menschen vertreibt. Ich glaube, diese Form des Messens mit ungleich langen Ellen ist absolut unzulässig.

Rumy Farah (S, SO): Herr Molina, Sie haben vorhin über systematische Kriegsverbrechen gesprochen und darüber, dass die Schweiz nicht handelt. Was sollte die Schweiz denn konkret tun?

Molina Fabian (S, ZH): Danke, Frau Kollegin Rumy, für diese Frage. Diese Punkte haben wir in der Motion genauestens aufgeführt, und zwar auch gestützt auf die Analyse der Direktion für Völkerrecht und das Gutachten des Internationalen Gerichtshofs zu den Verpflichtungen der Staatengemeinschaft, wenn es darum geht, die illegale Besetzung durch Israel zu stoppen. Die Schweiz könnte das israelische Vorgehen nicht nur klar verurteilen – sie könnte, wie es die EU getan hat, gezielte Sanktionen gegen gewalttätige israelische Siedler übernehmen. Die Schweiz könnte jegliche Rüstungskooperation mit Israel stoppen; das wäre auch im Sinne unserer Neutralität. Die Schweiz könnte alles dafür tun, dass diese illegalen israelischen Siedlungen nicht weiter unterstützt werden, und die Schweiz könnte, wie andere Staaten es getan haben, auch gezielte weitere unilaterale Massnahmen erlassen. Es ist eine Frage des politischen Willens.

Imark Christian (V, SO): Herr Kollege, können Sie mir einen einzigen arabischen Staat auf der Welt nennen, in dem die Bevölkerung in Freiheit und in Demokratie, ohne Repression und gemeinsam mit anderen Religionsgruppen wie Christen, Moslems oder Juden leben kann, wie man das in Israel tun kann?

Molina Fabian (S, ZH): Sehr geehrter Herr Imark, es ist nicht an mir, hier eine Liste mit islamischen Staaten, gegen die Sie offensichtlich Vorurteile schüren möchten, vorzulegen und die Menschenrechtslage differenziert darzustellen. Aber die Menschenrechte sind universell, und sie sind unteilbar. Als Sitzstaat der internationalen Organisationen in Genf ist es doch unsere Aufgabe, Verletzungen der Menschenrechte immer und überall anzuprangern, egal, von wem sie begangen werden. Ich war derjenige in diesem Saal, der verlangte, dass wir auch Sanktionen gegen das iranische Regime erlassen, und ich war derjenige, der verlangte, dass man Menschenrechtsverletzungen auch in arabischen Staaten anprangert. Aber dann dürfen wir doch nicht die Augen verschliessen, wenn eine Demokratie wie Israel das Völkerrecht mit Füssen tritt.

Cottier Damien (RL, NE): Cher collègue Molina, le 25 août dernier, le Conseil fédéral a annoncé que la Suisse condamnait fermement l'attaque israélienne contre l'hôpital Nasser. Le 22 août dernier, le Conseil fédéral a déclaré qu'Israël devait garantir sans délai un accès sans entrave à l'aide humanitaire dans la bande de Gaza. À fin juin, le Conseil fédéral, dans sa prise de position, a clairement dit qu'Israël avait une responsabilité particulière en tant que puissance occupante. Comment pouvez-vous dire que le Conseil fédéral n'a jamais condamné explicitement la politique d'Israël, comme vous l'avez dit à M. Portmann tout à l'heure ?

Molina Fabian (S, ZH): Merci, Monsieur Cottier, pour cette question. C'est vrai que le Conseil fédéral a exprimé sa préoccupation, qu'il a rappelé le respect du droit humanitaire et qu'au fil du temps il a aussi changé la teneur de ses explications. Mais c'est vrai aussi qu'en comparant les déclarations du Conseil fédéral à celles des autres pays de l'Europe, on voit que le Conseil fédéral est lâche et n'ose pas dire clairement qu'Israël viole explicitement le droit international. Je crois que, pour un pays comme la Suisse qui est quand même le dépositaire des Conventions de Genève, ce n'est pas correct. En plus, la Suisse est le seul pays en Europe qui n'a pas pris de mesures concrètes pour faire changer les actes d'Israël.

Götte Michael (V, SG): Geschätzter Kollege Molina, Sie haben gesagt, dass die Rüstungsgeschäfte mit Israel umgehend eingestellt werden sollen, und sprechen damit sicherlich das Drohengeschäft an. Sie möchten keine Rüstungsgüter mehr von Israel, auch nicht von den USA, von China sowieso nicht, und gegen die eigene Rüstungsindustrie sind Sie auch. Wo sollen wir denn unsere Rüstungsgüter beschaffen?

Molina Fabian (S, ZH): Herr Kollege Götte, vielen Dank für diese Frage. Wir werden am Montag ein Geschäft behandeln, das verlangt, dass die Schweiz eine engere Rüstungszusammenarbeit mit unseren Nachbarn, also mit der Europäischen Union, eingeht. Ich würde Sie dann auch einladen, diesen Vorstoß zu unterstützen.





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2025 • Fünfte Sitzung • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019
Conseil national • Session d'automne 2025 • Cinquième séance • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019



Fischer Benjamin (V, ZH): Geschätzter Kollege Molina, Sie haben von einer angeblichen Hungerblockade Israels gesprochen, obwohl nachweislich Hilfslieferungen über Israel nach Gaza kommen. Es gibt aber auch eine Grenze zwischen Gaza und der Sinai-Halbinsel, die total gesperrt ist. Von Ägypten kommen überhaupt keine Hilfslieferungen. Sie erwähnen Ägypten mit keinem Wort. Ist das nicht weiterer Ausdruck Ihres Doppelstandards?

Molina Fabian (S, ZH): Sehr geehrter Herr Fischer, vielen Dank für diese Frage. Die Hungerblockade ist nicht ein Begriff, den ich erfunden habe, sondern ein Begriff, den der UNO-Nothilfekoordinator in seinem Briefing gegenüber dem

AB 2025 N 1463 / BO 2025 N 1463

UNO-Sicherheitsrat erwähnt hat, und zwar wiederholt erwähnt hat. Dass Ägypten ebenfalls eine Verpflichtung hat, humanitäre Hilfe in den Gazastreifen hineinzulassen, ist komplett unbestritten. Das Verhalten der ägyptischen Regierung ist an Heuchelei und Zynismus nicht zu überbieten und gehört angeprangert. Dennoch weise ich darauf hin, dass Israel den Gazastreifen bombardiert und angreift und nicht Ägypten.

Präsidentin (Riniker Maja, Präsidentin): Die Motion Fivaz Fabien 25.3350 wurde von Herrn Walder übernommen.

Walder Nicolas (G, GE): Lorsqu'on parle de génocide à Gaza, ce n'est pas une figure de style. Les conditions semblent malheureusement réunies aujourd'hui : meurtres en masse, famine organisée, déplacements forcés, attaques ciblées contre des hôpitaux, des écoles, des journalistes. Le gouvernement israélien ne cache même plus son intention d'annexer les territoires palestiniens et d'en chasser sa population. Il n'offre aux Palestiniens que deux solutions : l'exil ou la mort. Ce n'est pas une tragédie, ce sont des crimes, avec des coupables et des complices.

Cette situation dramatique découle bien sûr de l'occupation israélienne qui dure depuis 1967 et aussi des actes de terreur sanglants commis par le Hamas, en particulier le 7 octobre 2023. Toutefois, elle est aujourd'hui nourrie par le seul acharnement meurtrier du gouvernement de Benjamin Netanyahu contre 2,2 millions de personnes enfermées dans une enclave, rappelons-le, de 365 kilomètres carrés. Privée d'eau potable, de nourriture, de soins médicaux, la population est soumise à des bombardements incessants et à des déplacements forcés. Il y a des centaines de milliers de blessés et plus de 60 000 morts, dont une écrasante majorité de civils.

Ces crimes ne sont pas des allégations. Ils sont documentés, avec rigueur, par les plus hautes instances internationales. La Cour pénale internationale, à laquelle la Suisse est partie, a émis des mandats d'arrêt contre des dirigeants du Hamas et du gouvernement israélien, y compris Netanyahu. L'ONU, l'OMS, le CICR, et d'innombrables ONG, y compris israéliennes, dénoncent des violations massives et systématiques du droit international humanitaire. Face à cette situation, plusieurs pays suspendent leur coopération militaire et réduisent leurs relations économiques avec Israël. Certains imposent des sanctions ciblées. Même l'Union européenne, longtemps timorée, a annoncé hier vouloir adopter des sanctions contre des ministres israéliens et suspendre partiellement l'accord d'association avec Israël. C'est un pas important, même si insuffisant. Les Verts européens demandent depuis des mois la suspension totale de l'accord.

La majorité des États qui, comme la Suisse, disent soutenir une solution à deux États, reconnaissent ou s'apprêtent à reconnaître l'État de Palestine, car il est essentiel, pour être crédible, de reconnaître les deux États, Israël et la Palestine, et ainsi de maintenir la pression pour négocier une paix durable et juste avec, à la clé, deux États souverains.

Dès lors, la Suisse, que fait-elle face à un gouvernement israélien qui n'a pas hésité cette semaine encore à violer la souveraineté du Qatar pour réduire à néant tout espoir de cessez-le-feu ? La Suisse se tait, ou presque. Le Conseil fédéral, soutenu par une majorité bourgeoise, se refuse à condamner les actions du gouvernement israélien et suspend les financements de l'UNRWA à Gaza et en Cisjordanie sous prétexte que les rapports des agences onusiennes seraient biaisés. Ce sont des affirmations non seulement moralement indéfendables, mais aussi factuellement fausses.

Cependant, il y a plus grave encore et c'est l'objet de cette motion : la Suisse poursuit, en toute conscience, une coopération militaire opaque, mais substantielle, avec Israël. Parmi les entreprises partenaires, citons Elbit Systems, acteur central du complexe militaro-industriel israélien, dont les armes sont directement utilisées dans les opérations militaires à Gaza. Depuis 2015, notre pays a engagé plus de 600 millions de francs dans des contrats avec Elbit, notamment pour l'achat des drones Hermes 900, déjà utilisés lors des bombardements de 2014, ainsi que 300 millions dans un contrat de modernisation de nos communications militaires.





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2025 • Fünfte Sitzung • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019
Conseil national • Session d'automne 2025 • Cinquième séance • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019



Aujourd'hui, cette entreprise dispose même d'une filiale à Uetendorf, dans le canton de Berne. Cette coopération, que le Conseil fédéral a récemment encore confirmée, malgré les retards et défaillances et sans un mot pour Gaza, est bien un choix politique qui nous rend encore plus complices des actions de l'armée israélienne, tout comme la décision d'exporter vers Israël, entre 2015 et 2024, pour des millions de francs de matériel militaire et de biens à double usage. Ces coopérations militaires contredisent nos engagements en matière de droit international humanitaire, elles ternissent profondément et durablement l'image d'une Suisse garante des Conventions de Genève, elles participent à l'effritement mondial du droit international humanitaire et elles portent aussi atteinte à notre neutralité, car on ne peut pas condamner sévèrement les crimes du Hamas tout en collaborant militairement avec un gouvernement dont les dirigeants sont poursuivis pour crimes de guerre et suspectés de génocide. Une telle position est intenable.

C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui d'exiger un cessez-le-feu immédiat et permanent ainsi que la libération immédiate de tous les otages et de tous les prisonniers palestiniens détenus arbitrairement, tout en renforçant le soutien aux agences onusiennes comme l'UNRWA. Nous demandons aussi de reconnaître immédiatement l'État de Palestine. Nous demandons aussi de suspendre toute coopération militaire avec les États impliqués dans le conflit en cours à Gaza – c'est l'objet de cette motion. Enfin, nous demandons de reprendre les sanctions européennes, et même de prendre des sanctions autonomes, comme le vise la motion que je viens de présenter. Cette motion ne relève pas d'une position partisane, mais d'un impératif moral et juridique visant à éviter toute complicité et à renforcer notre neutralité.

Au nom des dizaines de milliers de victimes à Gaza, je vous invite à soutenir cette motion.

Vontobel Erich (V, ZH): Geschätzter Kollege Walder, diese Motion spricht zwar allgemein von allen Kriegsparteien, tatsächlich würde aber nur Israel getroffen, weil die Schweiz mit der Hamas gar keine militärische Zusammenarbeit hat. Ist es nicht irreführend, von beiden Seiten zu reden, wenn am Schluss nur Israel bestraft wird und hinter dem Schein der Ausgewogenheit faktisch eine einseitige Anti-Israel-Massnahme steckt?

Walder Nicolas (G, GE): Cher collègue, comme vous le savez très bien, nous n'avons pas de relations militaires avec le Hamas. Nous avons d'ailleurs adopté, dans cette salle, la loi fédérale interdisant le Hamas en Suisse. C'est d'ailleurs une première pour notre pays que d'interdire un mouvement politique ou terroriste, qui n'a pas été sanctionné comme tel par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Oui, nous avons pris des mesures et, oui, je soutiens toutes les sanctions contre les groupements terroristes et toutes les sanctions contre les États terroristes. J'ai aussi soutenu des sanctions contre l'Iran et contre d'autres États. Je suis le premier à demander des sanctions contre la Chine pour son non-respect des droits humains. Nous devons effectivement le faire avec tous les États et tous les mouvements. Or, aujourd'hui, Israël bénéficie d'une relation militaire privilégiée avec la Suisse, ce qui est indécent au vu du comportement du gouvernement de Netanyahu.

Porchet Léonore (G, VD): Cher collègue Walder, comme vous, je regarde tous les jours ce qui se passe à Gaza, ce qui me donne mal au ventre. Cela ne semble pas être le cas du Conseil fédéral, qui continue le "business as usual" avec Israël. Pouvez-vous nous rappeler pourquoi il est important pour la neutralité suisse que la Suisse condamne les crimes de guerre actuellement commis par le gouvernement Netanyahu ?

Walder Nicolas (G, GE): La crédibilité de la neutralité suisse, c'est bien sûr le fait d'avoir les mêmes positions vis-à-vis de

AB 2025 N 1464 / BO 2025 N 1464

toutes les parties dans un conflit. Donc, je le rappelle, nous avons interdit le Hamas, nous sanctionnons le Hamas, interdisons à la population suisse de coopérer avec le Hamas, et, d'un autre côté, nous collaborons militairement avec Israël dans le développement d'armes qui sont utilisées en ce moment même à Gaza. C'est donc évidemment un grand danger pour notre neutralité. Nous sommes aussi tenus par des conventions internationales – la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, que nous avons signée en 2000 – et nous nous devons de prendre des mesures pour éviter le génocide qui est en cours à Gaza, il faut le dire, et qui pourrait créer beaucoup plus que 60 000 morts si nous n'y prenons garde. Nous devons donc absolument bloquer le gouvernement Netanyahu dans ses intentions de se débarrasser de la population palestinienne tout en gardant les territoires qui ne lui appartiennent pas.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Tout d'abord, Monsieur Molina, par rapport à l'absence de M. Cassis : parmi les cinq points de la motion, il y a un point qui concerne directement le Département fédéral des affaires étran-





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2025 • Fünfte Sitzung • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019
Conseil national • Session d'automne 2025 • Cinquième séance • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019



gères et quatre points qui concernent mon département. Je suis ici avec mon collègue Pfister pour représenter la position du collège. Que ce soit dit !

Le Conseil fédéral est profondément bouleversé par les souffrances intolérables subies dans la bande de Gaza. Selon les rapports des Nations Unies, les développements sur place indiquent clairement une volonté d'annexer le territoire palestinien occupé et d'expulser la population palestinienne. Les Nations Unies ont déclaré l'état de famine dans la province de Gaza et elles estiment que, dans les semaines à venir, les provinces de Deir el-Balah et Khan Younès franchiront également le seuil de famine.

Face à cette situation insoutenable, le Conseil fédéral entend les préoccupations soulevées par le groupe socialiste dans sa motion et il en partage un certain nombre à la lumière de l'extrême gravité de la situation sur place. La motion liste cinq mesures sur lesquelles je vais maintenant vous présenter la position du Conseil fédéral, position que j'ai déjà eu l'occasion de présenter lundi au Conseil des États par rapport à la motion au contenu identique déposée par M. le conseiller aux États Carlo Sommaruga.

S'agissant du premier chiffre : comme il l'a déjà fait sans relâche depuis les attaques du 7 octobre 2023, le Conseil fédéral s'engage et continuera de s'engager en faveur d'un accès humanitaire sans restriction, du respect du droit international humanitaire et de la libération de tous les otages. Un cessez-le-feu immédiat et permanent est indispensable. La Suisse, en tant qu'État partie aux Conventions de Genève, est consciente de son obligation de faire respecter le droit international humanitaire dans toutes les circonstances. En vertu de cette obligation, notre pays n'a de cesse d'exiger des parties au conflit, tant au niveau bilatéral que multilatéral, qu'elles respectent leurs obligations au regard du droit international humanitaire. Le Conseil fédéral condamne toute violation de celui-ci, tant par Israël que par le Hamas, et il exige des enquêtes indépendantes et transparentes concernant toute allégation de violation. La Suisse a en outre communiqué qu'elle attendait d'Israël qu'il se conforme aux mesures provisoires ordonnées par la Cour internationale de justice les 26 janvier 2024, 28 mars 2024, 24 mai 2024, ainsi qu'au contenu de l'avis consultatif du 19 juillet 2024.

Laissez-moi encore vous donner plusieurs exemples de mesures prises par le Conseil fédéral. Mon collègue le conseiller fédéral Ignazio Cassis a rappelé les obligations d'Israël lors de sa rencontre avec le ministre israélien des Affaires étrangères, Gideon Sa'ar, dans le cadre de sa visite au Proche-Orient les 10 et 11 juin derniers. Le 21 juillet, le conseiller fédéral Ignazio Cassis et 30 autres ministres des Affaires étrangères ont signé une déclaration commune enjoignant les parties et la communauté internationale à s'unir dans un effort commun pour mettre fin à ce conflit par un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent. La Suisse a soutenu le document final de la Conférence des Nations Unies sur le Proche-Orient qui s'est tenue du 28 au 30 juillet à New York. Le 12 août dernier, le conseiller fédéral Ignazio Cassis a signé une déclaration commune avec plus de 25 autres ministres des Affaires étrangères appelant à une action immédiate, afin de mettre un terme à la famine qui sévit dans la bande de Gaza. Comme vous le voyez avec ces quelques exemples, le Conseil fédéral ne reste pas les bras croisés, raison pour laquelle il estime que la première revendication de la présente motion est déjà remplie.

Quant au deuxième chiffre, la mesure relative aux sanctions, le 19 avril et le 15 juillet 2024, l'Union européenne a pris des sanctions thématiques dans le domaine des droits de l'homme contre des colons israéliens extrémistes. Pour rappel, la Suisse décide toujours au cas par cas, après avoir procédé à une évaluation, si elle reprend de nouvelles sanctions adoptées par l'Union européenne. Cette évaluation tient compte, entre autres, de considérations de politique étrangère, par exemple en rapport avec le rôle traditionnel de la Suisse qui consiste à offrir ses bons offices sur le plan international ou si l'adoption de sanctions thématiques pourrait avoir un impact sur les relations avec d'autres États. Des facteurs économiques extérieurs jouent également un rôle important, par exemple s'il existe un risque accru de contournement des sanctions par le biais de la Suisse. Enfin, des considérations juridiques et, le cas échéant, de politique de sécurité sont également prises en compte. Sur la base de cette pondération et jusqu'à présent, le Conseil fédéral ne s'est associé à aucune sanction thématique décrétée par l'Union européenne.

J'aimerais également souligner qu'une reprise créerait donc un précédent qui pourrait limiter la capacité d'action du Conseil fédéral à l'avenir.

J'en viens au chiffre 3, qui concerne l'étiquetage pour les marchandises. L'indication du pays d'origine n'est obligatoire que pour certains produits, notamment pour les denrées alimentaires, le bois, les produits dérivés du bois, ainsi que pour les fourrures. La déclaration d'origine est obligatoire pour toutes les denrées alimentaires et ne doit pas être trompeuse. Seuls les États reconnus par la Suisse en vertu du droit international public peuvent être mentionnés comme pays de production. Si un produit alimentaire provient d'un territoire occupé par Israël, l'indication d'origine "Israël" serait trompeuse et donc interdite. Dans ce cas, il faudrait indiquer le nom du territoire concerné, par exemple "Gaza" ou "Hauts du Golan", afin que les consommateurs puissent faire un choix éclairé. De plus, d'après les recherches menées par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2025 • Fünfte Sitzung • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019
Conseil national • Session d'automne 2025 • Cinquième séance • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019



des affaires vétérinaires (OSAV), il est apparu que les principaux distributeurs en Suisse n'importent pas de marchandises issues de colonies israéliennes ou qu'ils disposent de directives internes prévoyant la mention d'indications détaillées comme produits provenant de Cisjordanie, colonies israéliennes, ou produits provenant de Cisjordanie, produits palestiniens. Avec ces conditions-cadres, la situation suisse dans le domaine des denrées alimentaires correspond largement à celle qui prévaut dans l'UE en matière d'étiquetage obligatoire. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral estime qu'il n'y a pas lieu d'agir sur cet élément.

Concernant le chiffre 4, comme le Conseil fédéral l'a déjà indiqué à plusieurs reprises dans ses avis relatifs à diverses interventions parlementaires, la Suisse limite depuis longtemps ses contacts militaires avec Israël à un échange d'informations, notamment dans le cadre des projets d'acquisition en cours de l'armée suisse. Il n'existe pas d'accords officiels en matière d'armement avec Israël, mais des relations commerciales individuelles régies par des contrats avec des fournisseurs israéliens impliqués dans divers projets d'acquisition de la Confédération. Les exportations définitives de matériel de guerre vers Israël ne sont plus autorisées depuis bon nombre d'années déjà. Les demandes d'exportation de biens utilisables à des fins civiles et militaires et de biens militaires spécifiques sont examinées au cas par cas. Les exportations vers Israël ne sont pas autorisées s'il y a des raisons de penser que les biens destinés à l'exportation seront utilisés dans les conflits en cours ou pour soutenir Israël dans l'occupation illégale du territoire palestinien. Par conséquent, le Conseil

AB 2025 N 1465 / BO 2025 N 1465

fédéral estime qu'il n'y a, ici non plus, pas lieu d'agir sur ce point.

Enfin, concernant le cinquième chiffre, l'accord de libre-échange (ALE) entre l'Association européenne de libre-échange (AELE) et Israël ne prévoit pas de suspension, mais uniquement la possibilité d'une dénonciation définitive avec préavis de six mois. Le maintien de l'accord nous paraît important, entre autres pour les raisons suivantes : il établit une distinction claire entre les territoires douaniers israéliens et palestiniens. Il apporte une sécurité supplémentaire aux entreprises et aux consommateurs suisses pour les marchandises importées d'Israël. En effet, grâce à un accord administratif conclu entre les parties en 2005, les marchandises importées d'Israël dans le cadre de l'ALE doivent obligatoirement être accompagnées, en plus des preuves d'origine usuelle, d'une indication postale du lieu de production. Cette dernière permet aux autorités douanières de refuser l'octroi du traitement préférentiel si l'indication du lieu montre que des marchandises proviennent des territoires occupés par Israël. L'accord reflète ainsi la position du Conseil fédéral, qui soutient une solution prévoyant deux États démocratiques coexistant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Enfin, l'accord avec Israël constitue une plateforme utile permettant à la Suisse de rappeler régulièrement à Israël ses obligations internationales et de souligner que la Suisse considère le territoire palestinien occupé comme un territoire douanier distinct de celui d'Israël. Le Conseil fédéral estime donc qu'une dénonciation de l'accord de libre-échange avec Israël ne répond pas aux intérêts de politique étrangère et de politique économique extérieure de la Suisse.

Comme vous pouvez le constater, la situation est extrêmement complexe. Je le répète : le Conseil fédéral entend les préoccupations soulevées dans la motion. Cependant, comme je l'ai montré dans mes explications, les demandes sont soit déjà satisfaites, soit limitées par certaines contraintes qui touchent les intérêts de la politique extérieure de la Suisse. Pour toutes ces raisons, le Conseil fédéral vous recommande de rejeter la motion. Cette recommandation – ce sera mon dernier élément – ne doit toutefois pas être interprétée comme de l'indifférence face à la gravité de la situation sur place. Je peux vous assurer, au nom du Conseil fédéral, que ce dernier poursuivra ses efforts en vue d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, afin que tant Palestiniens qu'Israéliens puissent vivre en paix, en sécurité et dans la dignité.

Präsidentin (Riniker Maja, Präsidentin): Ich erinnere alle daran, dass die Fragen und auch die Antworten kurz und knapp sein sollen.

Mahaim Raphaël (G, VD): Le groupe des Verts est parfaitement conscient que la Suisse à elle seule ne pourra pas faire cesser les atrocités à Gaza. Mais, ce qui devient insupportable, c'est le rapprochement, pour ne pas dire l'alignement, de la position officielle avec la communication américaine, voire parfois israélienne. On ne peut plus se contenter de renvoyer dos à dos les deux parties au conflit.

Alors, ma question est la suivante : lorsque le Conseil fédéral nous a présenté la proposition d'interdire le Hamas, il nous a en substance donné deux critères : premièrement, le Hamas est infréquentable ; deuxièmement, le Hamas commet des violations gravissimes du droit international. Le Conseil fédéral se pose-t-il la même question par rapport au gouvernement Netanyahu ?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Merci pour la question. Je ne répéterai pas tout ce que j'ai dit. La Suisse





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2025 • Fünfte Sitzung • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019
Conseil national • Session d'automne 2025 • Cinquième séance • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019



mène sa politique en la matière en tenant compte de multiples intérêts sur le sujet. Elle ne s'aligne pas systématiquement sur la politique des États-Unis, mais elle tient compte de différents critères pour garder une marge de manœuvre, parce que nous avons également des intérêts au profit des deux parties. Nous sommes respectés par toutes les parties. Il faut aussi penser à la suite des opérations.

Tschopp Jean (S, VD): Dans notre Constitution fédérale, à l'article 54, les axes prioritaires de la politique étrangère de la Suisse sont définis, à savoir notamment la paix, le soulagement des populations dans le besoin et la lutte contre la pauvreté. Actuellement, les bombardements du gouvernement Netanyahu ont coûté la vie à 18 500 enfants. S'y ajoute la famine. Nos boîtes e-mail de parlementaires débordent de messages indignés. Je suppose que vous en recevez aussi un certain nombre. De toute évidence, le gouvernement Netanyahu ne dévierait pas de sa position sans réponse ferme.

Monsieur Parmelin – j'allais dire Monsieur Cassis –, combien de morts supplémentaires faudra-t-il pour que la Suisse réclame et s'engage sur le terrain des sanctions économiques, notamment contre le gouvernement Netanyahu ?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Merci pour la question. Je crois que vous ne pouvez pas dire que le gouvernement ne s'engage pas. Je viens de le démontrer : à différents niveaux, nous nous engageons. Cependant, je le répète : nous avons aussi des contacts qui doivent nous permettre d'assurer le suivi au moment où la situation le permettra. Le Conseil fédéral fait en permanence cette pesée d'intérêts. Je le répète : il n'est pas du tout insensible à ce qu'il se passe sur place. Je l'ai dit plusieurs fois et mon collègue Cassis est intervenu à plusieurs reprises directement, avec d'autres ministres des affaires étrangères aussi, pour faire cesser le carnage, parce qu'il faut bien parler d'un carnage.

Fehlmann Rielle Laurence (S, GE): J'aimerais revenir sur le refus du Conseil fédéral de reprendre les sanctions thématiques de l'Union européenne, notamment concernant les colons israéliens violents qui expulsent les Palestiniens en Cisjordanie. Comment peut-on soutenir une solution à deux États si l'État de Palestine, en particulier en Cisjordanie – on ne parle même pas de Gaza –, est grignoté à ce point. Quels sont les arbitrages de la Suisse ? Ne pensez-vous pas que cela porte plutôt atteinte à l'image de la Suisse de ne pas vouloir reprendre ces sanctions, alors que c'est une manière pacifique de s'opposer à Israël ?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Merci pour la question, Madame Fehlmann Rielle. Par rapport aux sanctions prises contre le Hamas, il ne s'agissait pas de sanctions thématiques, il s'agissait de sanctions géographiques. A ce titre, la Suisse les a reprises. Les sanctions contre le Hamas s'inscrivent donc dans le cadre politique que le Conseil fédéral mène à la suite de l'attaque du 7 octobre. Les sanctions avaient aussi pour but de renforcer l'interdiction légale du Hamas ; c'est conforme à notre politique de sanctions.

Concernant les sanctions thématiques, le Conseil fédéral – je le répète – regarde toujours au cas par cas si cette possibilité peut être prise, si les intérêts généraux de politique de sécurité et de politique extérieure en général sont préservés. Jusqu'ici, pas seulement dans ce cas, il a toujours conclu que ce n'était pas la bonne façon de travailler sur le sujet.

La présidente (Riniker Maja, présidente): Chères et chers collègues, je vous rappelle que vous avez le droit de poser une seule question.

Klopfenstein Broggini Delphine (G, GE): On sait que les organisations humanitaires et celles de défense des droits humains jouent un rôle central pour la protection de la population civile en Palestine. On sait qu'il y a quelques semaines, la Suisse ainsi que 31 États et organes de l'Union européenne ont signé une déclaration dans laquelle ils critiquent très clairement le gouvernement israélien pour avoir augmenté la pression sur ces organisations internationales en instaurant de nouvelles procédures d'enregistrement.

Ma question est la suivante, Monsieur le conseiller fédéral : quel est le soutien de la Suisse à ces ONG, qui font un travail essentiel sur le terrain ? Comment la Suisse les accompagne-t-elle et les protège-t-elle ?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Merci pour la question. À tout moment, la Suisse, encore une fois, rappelle les devoirs de toutes les parties au conflit, Israël y compris. Le

AB 2025 N 1466 / BO 2025 N 1466

Département fédéral des affaires étrangères, je dois vous le dire, ne ménage pas non plus ses efforts en la matière. À l'impossible, nul n'est tenu.





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2025 • Fünfte Sitzung • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019
Conseil national • Session d'automne 2025 • Cinquième séance • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019



Walder Nicolas (G, GE): En 2008, la Suisse a courageusement reconnu le Kosovo. Aujourd'hui, le conseiller fédéral Cassis nous informe que la reconnaissance de la Palestine sera l'objet d'une négociation de paix éventuelle avec l'État d'Israël. Le gouvernement de Netanyahu refuse aujourd'hui la solution à deux États et exclut toute reconnaissance d'un État palestinien. Quelle est la position de la Suisse aujourd'hui par rapport à un État palestinien ? Jusqu'où ira-t-on sans reconnaître cet État ? Quelle crédibilité a notre position sur une solution à deux États si l'on ne reconnaît qu'une des deux parties au conflit ?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Comme indiqué – et vous l'avez dit entre les lignes, Monsieur Walder –, le Conseil fédéral reste convaincu que seule une solution négociée à deux États, conforme au droit international, peut garantir une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. Les paramètres d'une solution au conflit comprennent la création d'un État palestinien viable, contigu et souverain, et ceci sur la base des frontières de 1967. Cela veut dire que la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et la bande de Gaza vivent côté à côté avec Israël. Pour la Suisse, et cela a toujours été une constante, la reconnaissance bilatérale de la Palestine doit s'inscrire dans le cadre d'une solution de paix durable fondée sur la solution à deux États. Elle pourrait être envisagée lorsque des mesures concrètes en faveur d'une telle solution garantissant à la fois la sécurité d'Israël et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien commenceront à être mises en oeuvre. Nous continuons à nous engager. Nous ne sommes pas les seuls. Il y a des modifications de perception aussi dans d'autres pays, mais le Département fédéral des affaires étrangères et le Conseil fédéral continuent à s'engager dans ce sens.

Friedl Claudia (S, SG): Herr Bundesrat, es ist hinlänglich bekannt, dass die Schweiz Depositarstaat des humanitären Völkerrechtes ist. Wir haben deshalb eine spezielle Verantwortung. Daher meine Frage: Wäre es nicht an der Zeit, durch eine Suspendierung des Freihandelsabkommens mit Israel Druck aufzusetzen, damit das Völkerrecht endlich wieder mehr Gewicht bekommt?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Madame la conseillère nationale, dans mon intervention, j'ai donné les explications sur pourquoi, en l'état actuel, la Suisse ne veut pas dénoncer cet accord de libre-échange. C'est quelque chose qui a d'ailleurs été thématisé au sein de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Avec plusieurs membres de la délégation de l'AELE, lorsque nous étions en Norvège l'été passé, nous avons rappelé ces solutions. Nous voyons davantage cet accord comme un moyen de toujours rappeler Israël à ses devoirs, de continuellement les thématiser. Vous savez, au bout d'un certain temps – peut-être que je suis trop optimiste comme conseiller fédéral –, à force de dire où ça fait mal et de montrer pourquoi agir comme ceci est totalement contre tout ce qui se passe dans ce monde, c'est peut-être beaucoup plus efficace à terme que simplement dénoncer. Là, nous n'avons pas non plus la même perception que d'autres pays. Le Conseil fédéral a également pris note que l'Union européenne est en train de réfléchir à certaines mesures en la matière, mais, pour le moment, il n'y a non plus pas de majorité dans l'Union européenne.

Prelicz-Huber Katharina (G, ZH): Herr Bundesrat, die Schweiz wurde als Depositarstaat gerade vor etwa einem Jahr von der UNO-Generalversammlung mit der Resolution ES 10/24 aufgefordert, eine Konferenz zum Schutz der Zivilbevölkerung in Gaza einzuberufen. Sie war im März 2025 geplant, wurde aber abgesagt. Was gedenkt der Bundesrat jetzt zu tun, um dieser Verpflichtung nachzukommen?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Je répète que le Conseil fédéral rappelle constamment et systématiquement toutes les parties à leurs devoirs. Nous sommes État partie aux Conventions de Genève. Nous sommes conscients des obligations que nous avons de tout tenter pour faire respecter le droit international humanitaire. Je l'ai dit précédemment : la Suisse a communiqué à différentes reprises, aux mois de janvier, mars et mai 2024, qu'Israël et toutes les parties devaient s'en tenir au droit humanitaire.

Vous avez cité le cas de la conférence qui a dû être annulée. Au moment où les conditions peuvent être réunies – et il faut qu'elles soient réunies –, la Suisse est toujours prête à offrir ses bons offices – elle les a toujours offerts. Cependant, quand une ou plusieurs parties ne veulent pas participer, vous n'avez pas les conditions qui permettraient une réussite d'une telle conférence. C'est pourquoi, au grand regret du Département fédéral des affaires étrangères et du Conseil fédéral, nous avons dû renoncer à cette conférence.

Arslan Sibel (G, BS): Herr Bundesrat, die Europäische Kommission hat ja gerade eine Palestinian Donor Group aufgestellt. Da ist natürlich auch eine Beteiligung am Wiederaufbau des Gazastreifens wichtig. Die Schweiz hat in diesem Zusammenhang viele Erfahrungen. Sie hat 2022, wenige Wochen nach der Invasion der Ukraine durch Russland, in Lugano die Ukraine Recovery Conference ausgerichtet und bringt auch politisches und diplomatisches Wissen mit. Wird die Schweiz bei diesem Wiederaufbau- und Entwicklungsprogramm mit





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2025 • Fünfte Sitzung • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019
Conseil national • Session d'automne 2025 • Cinquième séance • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019



ihren Erfahrungen und Ressourcen dabei sein und das Ganze unterstützen?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Merci pour la question, Madame la conseillère nationale. Encore une fois, la Suisse, par le Conseil fédéral, ne suit pas seulement la situation toutes les semaines, mais il y a des contacts réguliers entre nous. Au moment où il estimerait la situation favorable pour aller dans le sens que vous prônez, le Conseil fédéral serait naturellement ouvert. Vous l'avez dit, nous avons une expertise. Nous le voyons maintenant, avec les premiers projets de reconstruction en Ukraine, où nous avons des synergies non seulement avec le secteur privé, mais aussi avec les ONG. On aura l'occasion d'en discuter ici le moment venu.

Le Conseil fédéral, le moment venu, fera certainement une pesée des intérêts et prendra des décisions. Et je suppose que le moment venu, quand les conditions seront réunies, le Conseil fédéral, que je ne veux pas engager ici, aura un regard plutôt bienveillant par rapport à ce que vous venez de proposer.

Porchet Léonore (G, VD): Monsieur le conseiller fédéral, en novembre dernier, le Comité spécial des Nations Unies chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a considéré que ce qu'il se passe actuellement à Gaza revêt tous les atours du génocide, autant par les moyens utilisés que par les intentions officielles de nettoyage ethnique. En juin dernier, M. Cassis remettait en doute officiellement dans la presse les informations transmises par l'ONU, notamment les exactions israéliennes en marge de l'aide humanitaire, et il a ensuite refusé de répondre à mes questions à ce sujet. Ma question est donc la suivante : est-ce que le Conseil fédéral considère que l'ONU est un partenaire fiable et crédible sur la question du génocide et reconnaît donc qu'il y a un génocide et qu'il a donc des obligations internationales consistant à prévenir ce génocide ou est-ce que l'on continue à reprendre la rhétorique israélienne ?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Madame la conseillère nationale, j'ai précédemment rappelé la position générale du Conseil fédéral. Je ne rouvrirai pas encore le débat sur la suite.

AB 2025 N 1467 / BO 2025 N 1467

Candan Hasan (S, LU): Geschätzter Wirtschafts- und Landwirtschaftsminister, wann erlässt der Bundesrat eine verbindliche Kennzeichnungspflicht für Produkte aus völkerrechtlich illegalen israelischen Siedlungen?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Le Conseil fédéral le rappelle continuellement, Monsieur le conseiller national : Israël a ses obligations en vertu du droit international. Dans mon intervention, j'ai plusieurs fois relevé l'illégalité de l'occupation de certaines zones du territoire palestinien. Je peux le répéter encore quatre ou cinq fois : la Suisse a toujours une position très claire sur ce plan et elle la rappelle régulièrement.

Weichelt Manuela (G, ZG): Herr Bundesrat, hat der Bundesrat die Erhebung von Zöllen auf israelische Waren diskutiert, um Friedensverhandlungen durchzusetzen, oder sind Sie bereit, die Erhebung von Zöllen im Bundesrat zu diskutieren?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Madame la conseillère nationale Weichelt, nous avons cet accord de libre-échange avec Israël, avec les pays de l'AELE. Spécifiquement, je n'ai pas le souvenir que le Conseil fédéral ait discuté de cette possibilité, mais je vais vérifier et je vous donnerai une réponse directement.

Badertscher Christine (G, BE): Herr Bundesrat, mehrere Medienschaffende wurden in Gaza getötet. Die Schweiz hat eine Erklärung zum Schutz der Medienschaffenden unterzeichnet, was wir begrüßen. Welche weiteren Schritte sind geplant, um Journalistinnen und Journalisten zu schützen?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Madame la conseillère nationale Badertscher, la Suisse rappelle toujours – je le répète – les obligations. Que ce soient des journalistes, des civils ou des enfants, cette façon de procéder est tout simplement inacceptable. La Suisse le rappelle constamment. Nous sommes un pays parmi les 190 et quelques à l'ONU, mais nous ne sommes pas non plus les seuls, naturellement.

Michaud Gigon Sophie (G, VD): Monsieur le conseiller fédéral, vous avez déjà répondu partiellement à la question que je vais poser quant à la marge de manœuvre. Pourquoi la Suisse, dans une situation humanitaire aussi terrible, ne reprend-elle pas les sanctions envers les membres du cabinet Netanyahu, qui ont violé les droits humains, alors que la loi suisse sur les embargos prévoit les conditions nécessaires pour cela ?





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2025 • Fünfte Sitzung • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019
Conseil national • Session d'automne 2025 • Cinquième séance • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019



Parmelin Guy, conseiller fédéral: Je le répète, Madame la conseillère nationale Michaud Gigon, nous faisons chaque fois une pesée d'intérêts. Comme je l'ai dit, une pesée d'intérêts ne concerne pas seulement mon département, mais elle se fait avec le Département fédéral des affaires étrangères et, parfois, avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. Pour d'autres aspects, d'autres paramètres entrent aussi en ligne de compte. Nous faisons une pesée d'intérêts en matière de sanctions dites thématiques. Jusqu'ici, le Conseil fédéral est toujours arrivé à la conclusion que cette pesée d'intérêts ne lui permettait pas de reprendre des sanctions de type thématique, ce qui ne signifie pas que cela sera ad aeternam le cas, mais, pour le moment, les conditions ne sont, de son point de vue, pas remplies.

Clivaz Christophe (G, VS): Monsieur le conseiller fédéral, vous avez rappelé à juste titre que, à plusieurs reprises, le Conseil fédéral avait fait des appels répétés pour le cessez-le-feu et le respect du droit humanitaire. Mais certaines choses ont quelque peu changé dernièrement. Le 22 août 2025 notamment, la famine a été officiellement reconnue par l'ONU sur le territoire de Gaza, y compris dans la ville de Gaza, et, aujourd'hui, plus d'un demi-million de personnes, soit un quart de la population gazaouie, souffre d'une famine reconnue officiellement. Aussi, le 31 août 2025, l'International Association of Genocide Scholars (IAGS), qui compte plus de 500 chercheurs, a qualifié l'action du gouvernement israélien de génocide et, comme vous l'avez mentionné vous-même, pour reprendre vos mots, c'est un véritable carnage. Est-ce que vous ne pensez pas que c'est le moment, pour le Conseil fédéral, de changer sa position et de prendre enfin des mesures concrètes pour faire bouger la ligne et la position du gouvernement israélien ?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Monsieur le conseiller national, je ne veux pas répéter une troisième, quatrième ou cinquième fois la position du Conseil fédéral ; je l'ai suffisamment décrite tout à l'heure. Le Conseil fédéral entreprend tout, pas tout seul, mais avec d'autres pays, pour essayer d'arrêter cette guerre, d'obtenir un cessez-le-feu le plus rapidement possible, et de faire en sorte que la population ait accès le plus rapidement possible aux soins et aussi à la nourriture. J'ai relevé que, oui, les Nations Unies annoncent cet état de famine, et c'est inacceptable. Le Conseil fédéral s'engage sans arrêt.

Amoos Emmanuel (S, VS): Monsieur le conseiller fédéral, lors de la dernière session, mon collègue Molina avait posé une question concernant la flottille qui voulait se rendre à Gaza et qui avait été détournée par l'État israélien. Vous savez qu'une nouvelle flottille, avec de nombreuses et nombreux citoyens suisses, est aujourd'hui en route vers Gaza pour justement amener de l'aide humanitaire, pour amener de la nourriture sur place. Qu'est-ce que le Conseil fédéral a prévu pour protéger nos ressortissants suisses d'éventuelles attaques israéliennes ?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Monsieur Amoos, dans de tels cas, s'il y a des attaques ou s'il y a des problèmes, le Conseil fédéral essaie toujours d'intervenir au niveau consulaire pour préserver la vie des citoyens suisses. En l'état actuel, je n'ai pas d'informations particulières sur ce qui s'est discuté. Je ne sais pas si les gens qui organisent cette flottille ont eu des contacts avec le Département des affaires étrangères. Je ne peux pas vous donner de réponse sur ce plan-là.

Pfister Martin, Bundesrat: Bundesrat Parmelin hat bereits auf Französisch ausgeführt, welches die grundsätzlichen Positionen des Bundesrates sind. Ich möchte sie auf Deutsch noch einmal bestätigen. Der Bundesrat ist zutiefst bestürzt über die Lage in Gaza und insbesondere über die dramatische humanitäre Situation. Er setzt sich entsprechend dafür ein, dass das Völkerrecht eingehalten wird, wozu auch die uneingeschränkte Bereitstellung humanitärer Hilfe gehört. Der Bundesrat hat sich ebenfalls wiederholt für einen unverzüglichen Waffenstillstand und die umgehende und bedingungslose Freilassung der Geiseln eingesetzt und wird dies auch weiterhin tun.

Ich nehme nun zur Motion Fivaz Fabien 24.3350, "Gaza. Aussetzung der militärischen Zusammenarbeit mit den am Konflikt beteiligten Staaten", Stellung. Aufgrund der Lage in Gaza fordert die Motion, dass die militärische Zusammenarbeit inklusive die laufenden Beschaffungen mit den beteiligten Staaten bzw. mit Israel suspendiert wird. Das ist aus Sicht des Bundesrates aus mehreren Gründen nicht zielführend. Die Schweiz unterhält erstens derzeit keine militärische Zusammenarbeit mit Israel. Die militärischen Kontakte mit Israel sind aufgrund der sicherheitspolitischen Lage vielmehr auf einen reinen Informationsaustausch insbesondere im Kontext laufender Beschaffungsprojekte für die Schweizer Armee beschränkt. So hat die Schweiz auch kein Rüstungsabkommen mit Israel, sondern ausschliesslich einzelne vertraglich vereinbarte Geschäftsbeziehungen mit israelischen Unternehmen. Bei den Beschaffungen findet kein Technologietransfer mit Israel statt.





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2025 • Fünfte Sitzung • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019
Conseil national • Session d'automne 2025 • Cinquième séance • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019



Zweitens würde die Suspendierung solcher laufenden Beschaffungsprojekte für die Schweizer Armee der Schweiz schaden. Wir würden damit unvorhersehbare Verzögerungen oder möglicherweise Projektabbrüche mit entsprechenden finanziellen Folgen in Kauf nehmen und damit die dringend erforderliche Stärkung der Verteidigungsfähigkeit der Schweiz

AB 2025 N 1468 / BO 2025 N 1468

bezüglich wesentlicher Fähigkeiten wie im Bereich der Kommunikation oder der Aufklärung massiv behindern. Das können wir uns gerade in der aktuellen sicherheitspolitischen Lage nicht leisten.

Drittens würde die Schweiz im Fall einer Suspendierung vertragsbrüchig und müsste mit erheblichen finanziellen Konsequenzen und langjährigen juristischen Auseinandersetzungen rechnen.

Viertens wird die definitive Ausfuhr von Schweizer Kriegsmaterial nach Israel gemäss Kriegsmaterialgesetz schon heute abgelehnt. Ausfuhranträge für Güter, die für zivile und militärische Zwecke verwendet werden können, sowie für besondere militärische Güter werden fallweise geprüft. Ausfuhrge�uche nach Israel werden nicht bewilligt, wenn Grund zur Annahme besteht, dass die zur Ausfuhr bestimmten Güter in den aktuellen Konflikten oder zur Unterstützung Israels in der illegalen Besetzung palästinensischer Gebiete verwendet werden. Eine Annahme der Motion hätte entsprechend nur auf unsere eigenen Beschaffungen Einfluss, und das wäre kontraproduktiv für die Schweiz.

Zudem ist noch auf die Frage von Nationalrat Walder hinzuweisen, ob die Importe von Drohnen gegen das humanitäre Völkerrecht verstossen. Vor dem aktuellen Hintergrund prüfen wir regelmässig die Vereinbarkeit der Importe privater Unternehmen aus Israel mit dem Völkerrecht. Es gibt heute keine Anhaltspunkte dafür, dass die bestehenden Importe gegen das humanitäre Völkerrecht verstossen.

Aus diesen Gründen beantragt Ihnen der Bundesrat die Ablehnung der Motion.

De Ventura Linda (S, SH): Herr Bundesrat, ich glaube, Sie und Herr Parmelin haben vorhin nicht erwähnt, dass es zwischen dem VBS und dem israelischen Verteidigungsministerium eine Absichtserklärung gibt. Zu dieser Absichtserklärung gehören ein sicherheitspolitischer Dialog zwischen dem VBS und dem israelischen Verteidigungsministerium, offizielle Besuche, Erfahrungsaustausche, der Austausch von wissenschaftlichen Informationen sowie von Informationen zur Ausrüstung, gegenseitige Einladungen zu Kursen, Seminaren und Symposien. Das steht so auch in der Stellungnahme des Bundesrates zum Vorstoss Rumi.

Zu meiner Frage: Ist der Bundesrat bereit, angesichts der dokumentierten schweren Völkerrechtsverletzungen im Gazastreifen sämtliche Formen der militärischen Zusammenarbeit mit Israel zu suspendieren?

Pfister Martin, Bundesrat: Diese Absichtserklärung wurde 2013 abgeschlossen. Sie wird aber heute, so wie ich es Ihnen vorhin ausgeführt habe, umgesetzt, indem nur militärische Kontakte zum Informationsaustausch bestehen und keine militärische Zusammenarbeit darin geregelt ist. Ich habe Ihnen ausgeführt, dass wir an den bestehenden Rüstungsprojekten, so wie sie vorgesehen sind und wie sie auch vertraglich abgeschlossen wurden, festhalten möchten.

Fridez Pierre-Alain (S, JU): Monsieur le conseiller fédéral, on sait très bien que les drones israélens que nous avons décidé d'acquérir ont été mis au point dans la bande de Gaza, où il fait chaud et où il n'y a donc pas de problème de dégivrage. De plus, il n'y a pas d'autres aéronefs, donc, il n'y a pas besoin du système "sense and avoid". C'était un mauvais choix.

En fait, chez Armasuisse, il y a une véritable fascination à l'égard non seulement de l'Amérique, mais aussi d'Israël. Pourriez-vous vous engager à donner des ordres clairs pour qu'on oublie ce dernier pays et qu'à l'avenir, tant que les choses ne sont pas réglées, aucun contact pour une nouvelle procédure ne soit développé avec Israël ?

Pfister Martin, Bundesrat: Wie wir letzte Woche kommuniziert haben, ist vorgesehen, dass wir mit den Abstrichen der Helvetisierungen auf der Beschaffung dieser Drohnen bestehen, weil wir sonst das ganze System nicht haben. Und das System ist notwendig für die Verteidigungsbereitschaft der Schweiz. Es gehört zu diesem Projekt und zu diesem Vertrag, dass nachher auch die Wartung durch diese Firma gemacht wird. Das muss akzeptiert werden, wenn wir diese Drohne weiterhin beschaffen. Es ist nicht vorgesehen, dass wir auf die Beschaffung dieser Drohne verzichten.

Piller Carrard Valérie (S, FR): Monsieur le conseiller fédéral, il y a quelques minutes, votre collègue, M. Parmelin, disait que le Conseil fédéral s'engageait pour un accès à l'aide humanitaire à Gaza. Or, le 22 août dernier, l'ONU a déclaré l'état de famine à Gaza. Estimez-vous que l'engagement de la Suisse est suffisant ?



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2025 • Fünfte Sitzung • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019
Conseil national • Session d'automne 2025 • Cinquième séance • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019



Pfister Martin, Bundesrat: Der Bundesrat prüft laufend, wie er sich engagieren kann, um Frieden und die Einhaltung des humanitären Völkerrechts in diesem Gebiet zu fördern und zu unterstützen, sodass eben auch die Ideale, die Werte der Schweiz dort eingehalten werden. Herr Bundesrat Parmelin hat Ihnen vorhin ausgeführt, in welchen Bereichen wir tätig sind. Es ist der konkrete Wille und die Absicht der Schweiz, sich zu engagieren und alles zu tun, damit für die Bevölkerung in Gaza eine Verbesserung der Situation, insbesondere der humanitären Situation, erreicht werden kann.

Crottaz Brigitte (S, VD): Messieurs les conseillers fédéraux, les explications que vous venez de nous donner ne répondent probablement pas au sentiment d'une grande partie de la population qui estime que le silence du Conseil fédéral est assourdissant, de même que son inaction. Certes, vous avez dit ne pas être insensibles à la situation, ce qui me semble un minimum. Mais comment le Conseil fédéral peut-il par exemple justifier que le DDPS continue d'acheter des équipements militaires, les drones Hermes en particulier, et des appareils radio d'une valeur de plusieurs centaines de millions de francs au groupe d'armement israélien Elbit Systems, alors que ce dernier est directement impliqué dans les opérations militaires actuelles dans la bande de Gaza ?

Pfister Martin, Bundesrat: Wie ich Ihnen ausgeführt habe, beabsichtigen wir, an diesen Beschaffungen festzuhalten. Wir haben aber sehr restriktive Einschränkungen, wenn es um Ausfuhren geht. Bei Ausfuhren wird vom WBF genau geprüft, ob sie unseren rechtlichen Grundlagen entsprechen. Ausfuhren werden sehr eingeschränkt bewilligt. Unsere eigenen Beschaffungen möchten wir fortführen, weil wir sonst unsere eigene Sicherheit gefährden würden und auch vertragsbrüchig wären, was zu längeren juristischen Auseinandersetzungen führen könnte.

Glättli Balthasar (G, ZH): Sie haben vorhin Fragen zur militärischen Zusammenarbeit beantwortet. Meine Frage lautet: Was ist mit der nachrichtendienstlichen Zusammenarbeit? Man hört hier immer wieder von einer angeblich intensiven Zusammenarbeit.

Pfister Martin, Bundesrat: Aus dem Stand heraus kann ich Ihnen das nicht im Detail beantworten. Es bestehen aber sicher mit allen Nachrichtendiensten Formen der Zusammenarbeit, weil wir eben auf Informationen angewiesen sind. Ich kann Ihnen indes nicht im Detail beantworten, wie intensiv die Zusammenarbeit mit den israelischen Nachrichtendiensten ist. Gerne werde ich das jedoch im Anschluss an die heutige Debatte tun.

Ryser Franziska (G, SG): Herr Bundesrat, gemäss einer Recherche von SRF hält die Schweizerische Nationalbank Anteile an Waffenproduktionsfirmen, deren Produkte auch im Gaza-Krieg eingesetzt werden. Ist dies mit der humanitären Tradition der Schweiz vereinbar?

Pfister Martin, Bundesrat: Mir sind diese Beteiligungen nicht bekannt. Zudem kenne ich weder die genaue rechtliche Situation, noch weiss ich, inwiefern der Bundesrat hier eingreifen müsste. Ich kann Ihnen auf diese Frage wirklich keine Antwort geben.

Brenzikofler Florence (G, BL): Herr Bundesrat, hatten Sie als Verteidigungsminister Kontakt zu israelischen

AB 2025 N 1469 / BO 2025 N 1469

Amtskollegen, um jegliche Misshandlung der Schweizerinnen und Schweizer, die sich aktuell auf der Flotte befinden, zu verhindern?

Pfister Martin, Bundesrat: Nein, das hatte ich nicht.

Weichert Manuela (G, ZG): Herr Bundesrat, die Rüstungsfirma Elbit Systems Switzerland in Bern ist eine Tochterfirma von Elbit Systems, der grössten Waffenproduktionsfirma Israels. Gemäss einem Bericht der UNO-Sonderberichterstatterin für Menschenrechte in Palästina bestehen seit Kriegsbeginn 2023 enge Kooperationen zwischen Elbit und der israelischen Militärführung; unter anderem liefert Elbit einen Grossteil der in Gaza eingesetzten Drohnen. Meine Frage lautet: Wie stellt die Schweiz ganz konkret sicher, dass sie durch den Kauf von Produkten von Elbit nicht die israelische Kriegsführung mitfinanziert?

Pfister Martin, Bundesrat: Ja, wir kaufen Güter bei dieser Firma ein, und die Firma bezahlt sicher auch Steuern in Israel – insofern wird der Staat Israel indirekt mitfinanziert. Ich kann nicht dafür sorgen, dass die Firma auf den Erträgen, die sie mit der Schweiz erzielt, keine Steuern bezahlt. Wie Sie wissen, besteht der Vertrag mit der Firma Elbit seit über zehn Jahren, und wir sind gewillt, diesen Vertrag einzuhalten. Andernfalls würden wir den Grossteil der Investitionen, die für die Beschaffung der ADS-15-Drohne bereits erfolgt sind, verlieren



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2025 • Fünfte Sitzung • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019
Conseil national • Session d'automne 2025 • Cinquième séance • 11.09.25 • 08h00 • 25.9019



und zudem langjährige Rechtsstreitigkeiten riskieren. Folglich kann ich Ihnen nicht garantieren, dass das Geld, das wir der Firma Elbit für diese Rüstungsbeschaffung bezahlt haben, nicht auch zur Finanzierung des Staates Israel verwendet wird.

Töngi Michael (G, LU): Ich habe Ihnen zugehört, Herr Bundesrat, und Sie haben mehrmals gesagt, dass man gewisse Massnahmen nicht ergreife, weil sie zum Nachteil der Schweiz sein könnten. Ist es wirklich die richtige Flughöhe und Messlatte, um das Völkerrecht durchzusetzen, dass man sagt, man ergreife nur Massnahmen, die uns nicht wehtun würden?

Pfister Martin, Bundesrat: Nein, die Schweiz ergreift natürlich auch Massnahmen, die ihr selbst wehtun, z. B. wenn sie verhindert, dass Rüstungsgüter nach Israel ausgeführt werden. Das machen wir ja, weil es eben gegen unser Recht verstossen würde, wenn wir ausführen würden.

Es gibt selbstverständlich Massnahmen, die auch uns wehtun, aber in diesem Fall haben wir auch Verträge, die wir abgeschlossen haben. Der Schaden wäre für Israel viel kleiner als für die Schweiz, und daher erachten wir es als richtig, dass wir diese Verträge einhalten und neue Verträge, die wir abschliessen, dann natürlich auch unter den besonderen Voraussetzungen beurteilen.

Präsidentin (Riniker Maja, Präsidentin): Wir sind am Ende der Debatte angelangt und kommen zu den Abstimmungen.

